

Le PAO

Parcours d'Appui et d'Orientation

Pourquoi ?

Pour bénéficier d'un accompagnement sans limitation de durée :

Être accueilli, informé et accompagné sur l'accès aux droits

Être soutenu pour le maintien en formation initiale ou un retour à celle-ci, en cohérence avec l'obligation de formation



C'est quoi ?

L'accès à l'ensemble de l'offre de service de la Mission Locale sur toutes les thématiques

(santé, mobilité, citoyenneté, logement, orientation, projet professionnel, emploi, sport, loisirs, et culture)

Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans :

- ne pouvant pas s'inscrire comme demandeurs d'emploi auprès de France Travail en raison de leur situation administrative

- les jeunes sous statut scolaire n'étant pas en recherche d'emploi

Dès qu'une inscription à France Travail devient possible, ils peuvent poursuivre leur démarche en s'engageant dans un parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou un contrat d'engagement jeune (CEJ).



Comment ?

En prenant contact avec ta Mission Locale !



Le Parcours d'Appui et d'Orientation
c'est dans ta Mission Locale